

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>Commune de MONTCARRA Arrondissement de LA TOUR DU PIN</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 13 Procuration : 1 Votant : 14</p> <p>Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>N° 14-2023 : fixation de la tarification du repas adulte pris à la cantine scolaire</p> <p>L'an deux mille vingt-deux, le 27 mars à 19 heures 30, le conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de David EMERAUD, Maire.</p> <p>Etaient présents : BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, CURT Alexis, DI RAFFAELE -THUILLIER Béatrice, DOUCHET Christophe, MANCEAU Antoine, PENET Sacha, RIVOIRE Christine, PERRISSEZ Joël, PETITPIERRE Yves, SIGNOL Virginie</p> <p>Était absent : MARCE Antoine Était excusé : MICHAUD Murièle Procuration donnée : 1 - MICHAUD Murièle</p> <p>Olivier BEGEL a été nommé secrétaire de séance.</p>
--	---

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter la tarification du repas adulte pris dans le cadre de la restauration scolaire, comme suit :

PRESENTATION :

Le repas adulte peut être proposé de façon exceptionnelle dans les cas suivants :

- Repas intergénérationnel,
- Repas enseignants,
- Repas adulte sur accord de la mairie (parents, élus...)

1) **Fonctionnement :**

Le service de restauration est assuré le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h30

2) **Tarif :**

un tarif unique est proposé : 4.77€ / repas.

INFORMATION :

La réservation sera exclusivement traitée par la mairie sur demande au minimum 48 heures au préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 pour, 0 contre et 0 abstentions :

- **APPROUVE** la modification de la tarification comme définis ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Au registre sont les signatures pour copie conforme.

David EMERAUD, Maire



Certifiée exécutoire compte tenu de son affichage et de sa télétransmission en sous-préfecture le

3/04/23.